

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :
05. RÉPARTITION
ANNUELLE DES
SUBVENTIONS POUR
2021 AUX SOCIÉTÉS,
ASSOCIATIONS ET
GROUPEMENTS
LOCAUX. AJUSTEMENT
N°1.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 07.10.2021

ID : 059-215904004-20210929-05102021D05_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MORVAN Hervé – M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 8 avril 2021, la commune a voté la répartition des subventions communales à attribuer aux associations.

Chaque année il est demandé aux associations percevant une subvention, de fournir les états financiers approuvés par les assemblées générales et un budget prévisionnel, accompagnés d'un dossier de subvention établi par le service finances.

Il explique que certaines associations n'ayant pas retourné ces éléments au moment du vote de la répartition des subventions, il y a lieu de régulariser.

Sur sa proposition, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions communales suivantes :

a) Association sportive :

- Amicale bouliste : 1 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (M. CITERNE ne prend pas part au vote, étant administrateur de l'association).

b) Associations intra-muros :

- Club Cinéma : 550 €

- Médiation Mervilloise : 800 €

- Comité de quartier Bournoville : 150 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

07.10.2021

ID : 059-215904004-20210929-05102021D05_AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

05. RÉPARTITION ANNUELLE DES SUBVENTIONS POUR 2021 AUX SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS LOCAUX. AJUSTEMENT N°1.

- Secours Catholique : 360 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Associations extra-muros :

- Jeunesse Musicale Hauts-de-France : 1 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.